



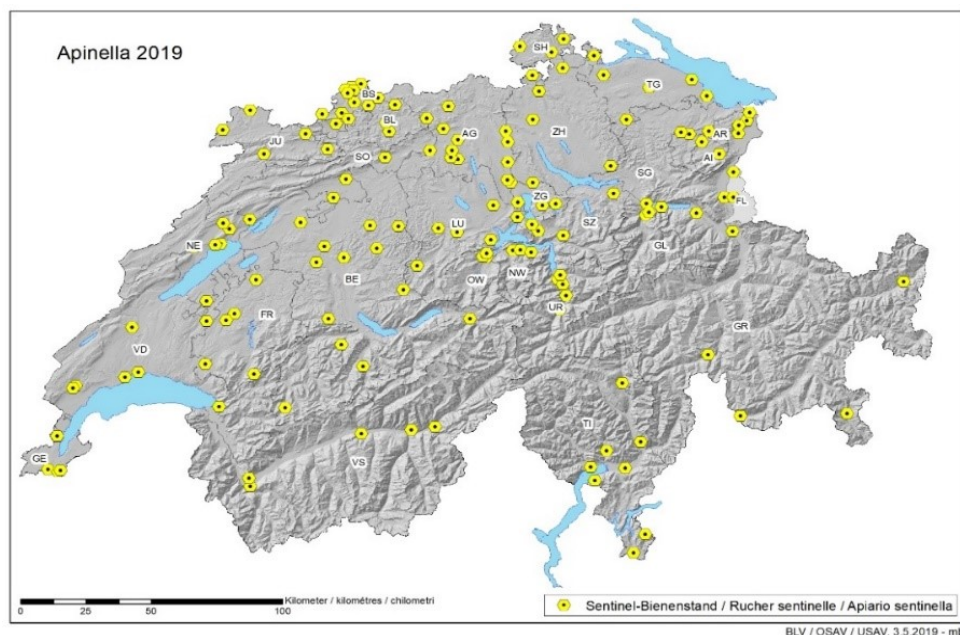
## Programme de détection précoce Apinella – rapport 2019

Le petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*) représente une menace pour la population d'abeilles suisse depuis son apparition en Calabre et en Sicile en septembre 2014. Mené depuis 2015, le programme de détection précoce Apinella vise à pouvoir détecter le plus vite possible l'arrivée d'*A. tumida* en Suisse et le combattre immédiatement. Pour ce faire, des apiculteurs sentinelles répartis dans toute la Suisse contrôlent leurs colonies dans des ruchers sélectionnés de mai à octobre. Le programme Apinella s'occupe également de sensibiliser les apiculteurs au petit coléoptère de la ruche et de les former pour le contrôle, la détermination et la lutte éventuelle. Cela permet en outre de maintenir les connaissances nécessaires pour diagnostiquer *Aethina tumida* en Suisse.

Les services vétérinaires cantonaux recrutent des apiculteurs sentinelles prêts à assumer le travail de contrôle et dont les colonies sont situées à des endroits appropriés (dans les vallées ouvertes sur le sud, aux abords des routes nationales, dans des régions à importations d'abeilles ou à trafic international de marchandises). Les apiculteurs sentinelles contrôlent les ruchers toutes les deux semaines au moyen de pièges de Schäfer. La phase de contrôle officielle dure de début mai à fin octobre. Les apiculteurs sentinelles annoncent les résultats des contrôles à l'OSAV avec l'app Bee Traffic ou par Internet.

Si les apiculteurs sentinelles trouvent des coléoptères ou des larves suspectes, ils l'annoncent à l'inspecteur des ruchers. Celui-ci décide s'il est nécessaire d'envoyer un échantillon au laboratoire national de référence pour les épizooties des abeilles (CRA).

### Apiculteurs sentinelles recrutés en 2019



Tous les cantons ont recruté des apiculteurs sentinelles pour Apinella en 2019, soit 145 en tout. Le motif de recrutement a été donné pour 112 apiculteurs : dans 67 cas, le facteur décisif était la motivation de l'apiculteur, 34 ruchers sont installés à des endroits exposés et 11 dans des territoires à importation d'abeilles.

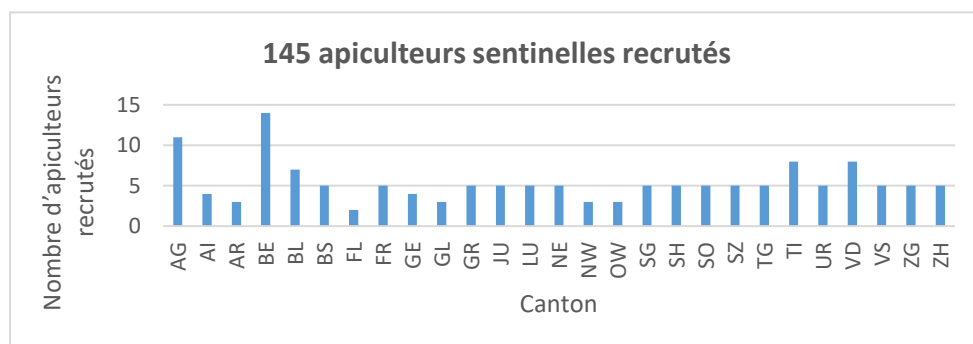


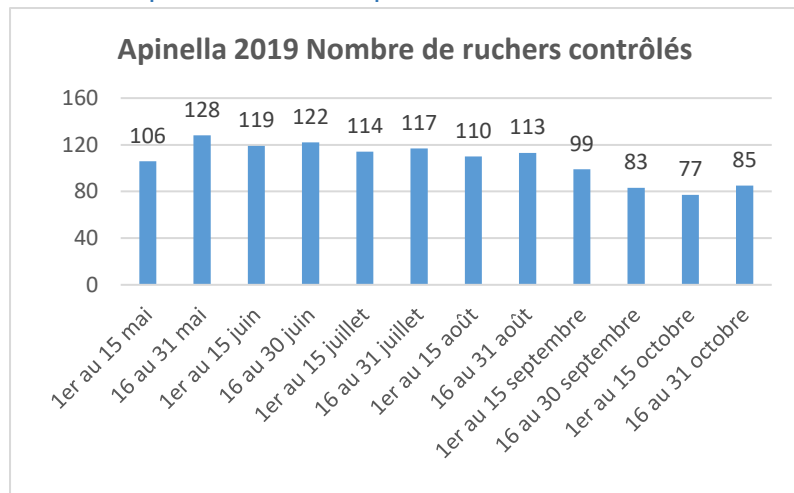
Illustration 1 : Nombre d'apiculteurs recrutés par canton et répartition géographique des apiculteurs sentinelles

### Annonces reçues

133 apiculteurs sentinelles ont transmis 1344 jeux de données. 70 annonces ont été éliminées en raison de doublons. Au total, 1274 annonces ont pu être traitées. 12 apiculteurs recrutés n'ont pas effectué d'annonces. Il s'agissait d'apiculteurs des cantons de AG, BE, BL, BS, GL, LU, SO, TI, VD, VS.



## Annonces par intervalle temporel



L'intervalle temporel choisi était de 15 jours, soit deux contrôles par mois. Les annonces ont été nombreuses dès le début du programme de détection précoce et se sont maintenues jusqu'à fin août. Le nombre d'annonces a légèrement baissé pendant la période de contrôle et de traitement contre la varroase en septembre. Le recul de l'intensité des contrôles en octobre s'explique par le fait que les colonies des ruchers situés en altitude étaient déjà en hibernation.

Illustration 2 : Apinella 2019 : annonces du nombre de ruchers contrôlés par intervalle temporel

On trouvera la répartition graphique des apiculteurs sentinelles par intervalle temporel sur la [page Apinella](#) de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

## Annonces par apiculteur

Pour Apinella 2019, le nombre optimal de contrôles se montait à 12 contrôles par apiculteur. Si l'on tient compte des absences dues aux vacances, du contrôle et de la lutte contre la varroase et de l'hivernage précoce dans les montagnes, un apiculteur sentinelle devait annoncer au moins 8 contrôles de son rucher. Sur les 133 apiculteurs qui ont fait des annonces, 98 (74 %) ont annoncé huit contrôles ou plus.

## Nombre de colonies contrôlées par rucher

La taille moyenne des ruchers en Suisse avoisine 10 colonies. Pour Apinella 2019, le nombre de colonies par rucher contrôlé se montait en moyenne à 9,2 colonies. La médiane est de 8 colonies. Proportionnellement parlant, les ruchers contrôlés étaient plutôt de petite taille.

## Transmission rapide des annonces

Les apiculteurs sentinelles sont priés d'annoncer rapidement les contrôles pour qu'il soit possible de présenter la situation actuelle du petit coléoptère de la ruche en Suisse. Idéalement, l'annonce devrait être faite tout de suite, mais une annonce effectuée dans les 2 semaines est encore significative. Au total, 84 % des contrôles ont été annoncés dans les deux semaines. 220 contrôles ont été annoncés trop tard.

## Evaluation d'Apinella 2019

Aucun coléoptère suspect n'a été découvert lors des contrôles.

Le programme de détection précoce Apinella 2019 a permis à la Suisse de montrer que les abeilles suisses étaient indemnes du petit coléoptère de la ruche à l'automne 2019. Le laboratoire européen de référence pour le petit coléoptère de la ruche a publié un guide pour la surveillance du petit coléoptère de la ruche ([Directives sur la surveillance de la population d'abeilles](#)). Apinella 2019 a atteint ces prescriptions tous les mois de mai à octobre.

L'efficacité du programme de détection précoce Apinella pourrait encore être améliorée si tous les apiculteurs sentinelles contrôlaient leurs colonies toutes les deux semaines et s'ils annonçaient les résultats des contrôles le plus vite possible. Si les services vétérinaires cantonaux parviennent à motiver les apiculteurs sentinelles retardataires, cela permettrait d'améliorer encore Apinella.

## Perspectives du programme Apinella en 2020

La menace reste inchangée. Le petit coléoptère de la ruche semble être endémique en Calabre, comme le confirme l'introduction d'*A. tumida* au début de l'été 2019 avec des colonies déplacées illégalement en Sicile et l'infestation d'une colonie naturelle en liberté en août 2019. Étant donné que le risque pour la Suisse reste inchangé, le programme de détection précoce Apinella sera reconduit l'année prochaine. Des apiculteurs sentinelles recrutés contrôleront leurs ruchers toutes les 2 semaines de mai à octobre 2020 et annonceront les résultats des contrôles à la base de données centrale de l'OSAV.

**Un grand merci à tous les apiculteurs sentinelles pour leur engagement en faveur de la santé des abeilles**